



Code européen de transparence ISR

Clartan - Ethos ESG Europe
Small & Mid Cap

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 245 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et un environnement socio-économique stable et prospère.



Ethos Services SA assure des mandats de gestion et de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.



www.ethosfund.ch

© Ethos, septembre 2022.

Imprimé sur "RecyStar", papier 100% recyclé sans azurant optique.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Classification Eurosif des stratégies d'investissement durable et responsable	4
1 Liste des fonds couverts par ce code de transparence	6
2 Informations générales sur la société de gestion du fonds.....	7
3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence	12
4 Processus de gestion	18
5 Contrôles ESG	20
6 Mesures d'impact et reporting ESG	21

Avant-propos

Le code européen de transparence de l'ISR (le code) se concentre sur les fonds ISR distribués publiquement en Europe et est conçu pour couvrir une série de catégories d'actifs, telles que les actions et les titres à revenu fixe.

Toutes les informations relatives au code européen de transparence de l'ISR sont disponibles sur le site web suivant : www.eurosif.org. Le Code est accompagné d'un manuel d'orientation destiné aux gestionnaires de fonds sur la manière d'utiliser au mieux le Code et d'y répondre. La version actuelle du Code a été approuvée par le Conseil d'administration d'Eurosif le 19 février 2018.

Révision du code

En 2017, le Code a été mis à jour afin de mieux refléter l'évolution continue du marché européen de l'ISR. Un groupe de travail a été mis en place pour faciliter la révision du Code en fonction des dernières évolutions du secteur et au vu des derniers travaux menés par des experts au niveau européen et mondial.

Les demandes d'adhésion au Code seront désormais conformes aux éléments clés des recommandations formulées par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), à l'article 173 de la loi française TECV et aux dernières recommandations formulées par le Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (HLEG) dans son rapport final publié en janvier 2018. Les questions spécifiquement conçues pour refléter ces recommandations/législations sont indiquées dans le Code par des notes de bas de page.

Le présent code repose sur deux motivations essentielles

1. La possibilité pour les fonds ISR de détail de fournir aux investisseurs et aux autres parties prenantes des précisions sur leur approche ISR dans un format facilement accessible et comparable.
2. Renforcement proactif de l'autorégulation pour contribuer au développement et à la promotion des fonds ISR en établissant un cadre commun pour les meilleures pratiques en matière de transparence.

Principe directeur

Les signataires du code doivent être ouverts et honnêtes et divulguer des informations précises, adéquates et opportunes pour permettre aux parties prenantes, en particulier aux consommateurs, de comprendre les politiques et les pratiques ESG du fonds.

Engagements des signataires

- L'ordre et la formulation exacte des questions doivent être respectés ;
- Les réponses doivent être informatives et claires, et les ressources et méthodologies utilisées doivent être décrites de manière aussi détaillée et précise que possible ;
- Les fonds doivent déclarer les données dans la devise qu'ils utilisent à d'autres fins ;
- Les raisons qui empêchent le fonds de fournir tout ou partie des informations pour une question donnée doivent être clairement indiquées et, dans ce cas, les signataires doivent préciser quand ils seront en mesure de répondre à la question ;
- Les réponses doivent être mises à jour au moins une fois par an et doivent avoir une date de publication précise ;
- Les réponses au code devraient être facilement accessibles sur le site web du fonds et/ou du gestionnaire du fonds. En tout état de cause, les signataires devraient indiquer clairement où trouver les informations requises par le code ;
- Les signataires sont seuls responsables des réponses aux questions et doivent l'indiquer dans leur réponse.

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de Clartan Associés et d'Ethos Services SA. Nous sommes impliqués dans l'ISR depuis respectivement 2020 et 1997 et accueillons favorablement le Code européen de transparence de l'ISR.

Il s'agit de notre deuxième déclaration d'engagement conjointe qui couvre la période du 01.10.2022 au 30.09.2023. Notre réponse complète au Code européen de transparence ISR est accessible ci-dessous et est disponible sur nos sites web.

Respect du code de transparence

Clartan Associés et Ethos Services SA s'engagent à être transparents et nous pensons l'être autant que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels qui existent dans les pays dans lesquels nous opérons. Clartan Associés et Ethos Services SA respectent l'intégralité des recommandations du Code européen de transparence ISR.

30.09.2022

Classification Eurosif des stratégies d'investissement durable et responsable

Investissement thématique en faveur de la durabilité : investissement dans des thèmes ou des actifs liés au développement de la durabilité. Les fonds thématiques se concentrent sur des questions spécifiques ou multiples liées à l'ESG. Les investissements axés sur le développement durable contribuent intrinsèquement à relever les défis sociaux et/ou environnementaux, tels que le changement climatique, l'éco-efficacité et la santé. Les fonds sont tenus d'effectuer une analyse ESG ou une sélection des investissements pour entrer dans cette catégorie.

Sélection des investissements les plus performants : approche selon laquelle les investissements les plus performants au sein d'un univers, d'une catégorie ou d'une classe sont sélectionnés ou pondérés sur la base de critères ESG. Cette approche implique la sélection ou la pondération des entreprises ou des actifs les plus performants ou les plus améliorés, tels qu'identifiés par l'analyse ESG au sein d'un univers d'investissement défini. Cette approche comprend les catégories "best-in-class", "best-in-universe" et "best-effort".

Sélection basée sur les normes : sélection des investissements en fonction de leur conformité aux normes et standards internationaux. Cette approche implique le filtrage des investissements sur la base de normes internationales ou de combinaisons de normes couvrant les facteurs ESG. Les normes internationales en matière d'ESG sont celles définies par des organismes internationaux, tels que l'Organisation des Nations unies (ONU).

Exclusion de participations de l'univers d'investissement : une approche qui exclut des investissements ou des catégories d'investissement spécifiques de l'univers d'investissement, tels que des entreprises, des secteurs ou des pays. Cette approche exclut systématiquement des entreprises, des secteurs ou des pays de l'univers d'investissement autorisé s'ils sont impliqués dans certaines activités sur la base de critères spécifiques. Les critères les plus courants sont les armes, la pornographie, le tabac et l'expérimentation animale. Les exclusions peuvent être imposées au niveau d'un fonds ou d'un mandat individuel, mais aussi de plus en plus au niveau d'un gestionnaire d'actifs ou d'un propriétaire d'actifs, pour l'ensemble de la gamme de produits d'actifs. Cette approche est également appelée exclusion éthique ou fondée sur des valeurs, car les critères d'exclusion sont généralement basés sur les choix effectués par les gestionnaires d'actifs ou les propriétaires d'actifs.

Intégration des facteurs ESG dans l'analyse financière : l'inclusion explicite par les gestionnaires d'actifs des risques et opportunités ESG dans l'analyse financière traditionnelle et les décisions d'investissement basées sur un processus systématique et des sources de recherche appropriées. Cette catégorie couvre la prise en compte explicite des facteurs ESG, parallèlement aux facteurs financiers, dans l'analyse générale des investissements. Le processus d'intégration se concentre sur l'impact potentiel des questions ESG sur les finances de l'entreprise (positif et négatif), qui à son tour peut affecter la décision d'investissement.

Engagement et vote sur les questions de développement durable : activités d'engagement et d'appropriation active par le biais du vote des actions et de l'engagement avec les entreprises sur les questions ESG. Il s'agit d'un processus à long terme qui vise à influencer le comportement ou à accroître la divulgation d'informations. L'engagement et le vote sur la gouvernance d'entreprise sont nécessaires, mais ne sont pas suffisants pour être inclus dans cette catégorie.

Impact Investing : Les investissements d'impact sont des investissements dans des entreprises, des organisations et des fonds avec l'intention de générer un impact social et environnemental en plus d'un rendement financier. Les investissements d'impact peuvent être réalisés aussi bien sur les marchés émergents que sur les marchés développés et visent une gamme de rendements allant d'un taux inférieur au marché à un taux de marché, en fonction des circonstances. Les investissements sont souvent spécifiques à un projet et se distinguent de la philanthropie, car l'investisseur reste propriétaire de l'actif et s'attend à un rendement financier positif. L'investissement à impact comprend la microfinance, l'investissement communautaire, les fonds d'entreprises sociales et les fonds solidaires.

Contenu

1. Liste des fonds couverts par ce code de transparence
2. Données générales sur la société de gestion
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence
4. Processus de gestion

5. Contrôles ESG
6. Mesures d'impact et rapports ESG

1 Liste des fonds couverts par ce code de transparence

Nom du (des) fonds : Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap					
Dominant/préférent Stratégie ISR (Veuillez choisir un maximum de 2 stratégies)	Classe d'actifs	Normes et standards d'exclusion	Capital du fonds au 31.08.22	Autres étiquettes	Liens vers les documents pertinents
<input checked="" type="checkbox"/> Sélection ESG (best-in-class) <input checked="" type="checkbox"/> Engagement et vote <input type="checkbox"/> Intégration ESG <input type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> L'investissement à impact <input type="checkbox"/> Dépistage fondé sur des normes <input type="checkbox"/> Conduisant à des exclusions <input type="checkbox"/> Conduire à l'analyse et à l'engagement en matière de gestion des risques <input type="checkbox"/> Thème de la durabilité	<p>Gestion passive</p> <input type="checkbox"/> Investissement passif - indice de référence : spécifier le suivi de l'indice <input type="checkbox"/> Investissements passifs - Référentiel ESG/SRI : spécifier le suivi de l'indice	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armes <input checked="" type="checkbox"/> Energie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input checked="" type="checkbox"/> Tests sur les animaux <input checked="" type="checkbox"/> Minéraux de zones de conflit <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Intensif en CO2 (y.c. le charbon) <input checked="" type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Global Compact <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input checked="" type="checkbox"/> Autre (à préciser) Combustibles fossiles non conventionnels (sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste, pétrole et gaz de l'Arctique ainsi que transport de combustibles fossiles non conventionnels dans les oléoducs et gazoducs)	39'462'082 EUR	<input type="checkbox"/> Label SRI français <input type="checkbox"/> Label français TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES français <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Label écologique autrichien <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)	- KIID - Prospectus - Rapport de gestion (rapport trimestriel) - Rapports financiers et non financiers (fiche d'information, rapport annuel sur le développement durable) - Rapport sur le vote par procuration Tous ces documents sont disponibles sur le site d'Ethos : LIEN ou sur le site de Clartan : LIEN

2 Informations générales sur la société de gestion du fonds

2.1 Nom de la société de gestion de fonds qui gère le(s) fonds candidat(s)

Ce code s'applique à Clartan - Ethos ESG Europe Small & Mid Cap (le Fonds) qui est géré par Clartan Associés (Clartan). La recherche ESG, l'exercice des droits de vote et l'engagement auprès des entreprises sont effectués par Ethos Services SA (Ethos).

Clartan Associés
Avenue Myron Herrick 11
75008 Paris
Tél. + 33 (1) 53 77 60 80
www.clartan.com

Ethos Services SA
Place Pont-Rouge 1
1211 Genève 26
Tél. +41 22 716 15 55
www.ethosfund.ch

Personne de contact :
Guillaume Brisset, Directeur général
(gb@clartan.com)

Personne de contact :
David Jeannet, responsable de l'investissement
responsable et de l'ESG à l'international
(djeannet@ethosfund.ch)

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Clartan Associés

En 2020, Clartan a décidé de prendre en compte des critères extra-financiers dans son processus d'investissement et de gestion. Clartan Associés estime que les entreprises sont fondés à prendre en considération les enjeux de performance ESG auxquels ils sont confrontés pour maîtriser leur avenir ; cette politique détaille la méthodologie suivie par Clartan Associés pour intégrer ces dimensions extra-financières dans ses investissements Elle repose sur 3 piliers :

- Exclusion
- Inclusion
- Engagement des actionnaires

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les pages web/liens suivants :

<https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/>

Ethos

Depuis 1997, Ethos est spécialisé dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) et sert principalement les investisseurs institutionnels. L'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) est au cœur de la philosophie et des activités d'Ethos. La philosophie d'investissement responsable d'Ethos est basée sur la [Charte de la Fondation Ethos](#) ainsi que sur les [huit principes d'Ethos pour l'ISR](#) qui décrivent comment Ethos vise à générer un rendement durable à long terme pour ses clients.

Conformément à ses statuts, Ethos participe activement au débat public et réalise des études sur les questions ESG qui contribuent à favoriser la mise en œuvre de l'ISR en Suisse et à l'étranger.

Sur la base de sa philosophie durable totalement intégrée, Ethos propose à ses clients les offres d'affaires suivantes :

- Évaluations de la durabilité

- Services d'actionnariat actif
- Solutions d'investissement durable

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Les politiques décrites ci-dessus couvrent le cadre d'Ethos pour l'intégration des principes de l'investissement responsable ainsi que les devoirs fiduciaires des investisseurs tout au long du cycle de vie de l'investissement. Cela comprend :

- Les considérations ESG dans la sélection des actions par le biais d'une sélection basée sur les produits, d'une sélection basée sur la conduite et d'évaluations ESG des entreprises.
- Définir une approche du changement climatique et comment Ethos vise à atténuer les risques liés au changement climatique dans ses fonds de placement.
- Identifier les devoirs d'actionnariat actif, c'est-à-dire la manière dont Ethos exerce ses droits de vote d'actionnaire et engage les entreprises sur les questions ESG.

La stratégie d'investissement d'Ethos vise donc à investir dans des sociétés qui considèrent en premier lieu l'environnement naturel comme un enjeu économique, qui répondent aux préoccupations de leurs principales parties prenantes, qui intègrent une dimension sociale dans leur politique d'entreprise et qui respectent les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Clartan

- <https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>

Ethos

- Charte de la Fondation Ethos : https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2017-01/EF_Charte_2012_EN.pdf
- Les 8 principes d'investissement responsable d'Ethos : https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2020-03/2020_Principes_Ethos_pour_ISR_EN_web.pdf

Clartan

- <https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>

Ethos

- https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2020-12/LDPCG_Ethos_2021_EN.pdf

Clartan

- <https://www.clartan.com/fr/demarche-esg/documentation/>

Ethos

- https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2017-03/Ethos_Engagement_Policy_EN_web.pdf

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?¹

Ethos définit la matérialité dans une perspective de durabilité en analysant quels sont les thèmes ESG qui ont un impact non seulement sur l'activité principale de l'émetteur, mais également sur toutes les autres parties prenantes, telles que les employés, les fournisseurs, l'environnement et/ou la société dans son ensemble. Cette analyse à 360 degrés permet

¹ Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations de la TCFD (section sur les risques et les opportunités).

à Ethos d'évaluer les enjeux ESG susceptibles d'influencer négativement ou positivement la situation financière ou la performance opérationnelle d'une entreprise ainsi que les impacts environnementaux et sociaux directs et indirects liés à ses activités.

Ethos a développé une méthodologie interne unique qui prend en compte la spécificité de l'émetteur (secteur, impact, taille, localisation géographique, etc.) ainsi que les enjeux sectoriels afin d'attribuer des indicateurs ESG et des pondérations spécifiques à chaque émetteur. Le résultat de cette évaluation est une appréciation globale de l'organisation, des politiques et des systèmes de gestion d'un émetteur au regard des défis environnementaux et sociaux auxquels il est confronté. Cette approche permet d'identifier les émetteurs avant-gardistes qui sont les leaders de leur secteur en matière de gestion des questions ESG.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion?

Ethos est une société B Corp entièrement dédiée au développement durable et à l'investissement socialement responsable. Ainsi, tous les administrateurs et collaborateurs d'Ethos ont pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre l'ISR. On peut toutefois considérer qu'au 31.08.2022, 19 collaborateurs étaient directement impliqués dans l'investissement durable (sur un total de 34 collaborateurs). La répartition est la suivante :

- 9 dans le domaine de l'exercice du droit de vote, de l'ESG et de l'engagement en Suisse ;
- 6 dans le domaine de l'investissement responsable et de l'ESG international ;
- 4 dans l'engagement international.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web www.ethosfund.ch/en.

Clartan Associés :

Les 3 personnes intervenant dans la gestion du Fonds sont : Guillaume Brisset (Directeur Général / Associé), Nikolay Marinov, en tant que Gérants Financiers, et Marc Effgen (Managing Director Clartan Associés Suisse / Associé) en tant que Senior Advisor.

Un comité ESG, incluant les 3 personnes ci-dessus et Olivier Delooz (Directeur Général Délégué / Associé / Gérant Financier), Eric Ribeiro (Secrétariat Général) et Elizabeth de Saint Leger (Associée / Gérant Financier), a la charge de la mise en œuvre et du suivi de la politique ESG et de la politique d'engagement actionnarial de Clartan Associés.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion

Voir question 2.5 ci-dessus.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante?

General Initiatives	Environmental/Climate Initiatives	Social Initiatives	Governance Initiatives
<input type="checkbox"/> ECCR – Ecumenical Council for Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> European Commission's High-Level Expert Group on Sustainable Finance <input checked="" type="checkbox"/> ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility <input type="checkbox"/> National Asset Manager Association (RI Group) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles For Responsible Investment <input type="checkbox"/> SIFs - Sustainable Investment Fora <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <ul style="list-style-type: none"> • Swiss Sustainable Finance • Shareholders for Change (SfC) • Sustainable Stock Exchanges Initiative • B Corporation network (Ethos est B Corp) 	<input checked="" type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (please specify carbon, forest, water etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Green Bond Principles <input type="checkbox"/> IIGCC – Institutional Investors Group on Climate Change <input checked="" type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Paris Pledge for Action <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition <input checked="" type="checkbox"/> Autres: <ul style="list-style-type: none"> • Climate Action 100+ • Transition Pathway Initiative (TPI) • Net Zero Assets Managers 	<input checked="" type="checkbox"/> Access to Medicine Foundation <input checked="" type="checkbox"/> Access to Nutrition Foundation <input type="checkbox"/> Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Autres : <ul style="list-style-type: none"> • Tobacco-Free Finance Pledge • Reporters Without Borders (RSF) • Transparency International Switzerland • ShareAction Workforce Disclosure Initiative 	<input checked="" type="checkbox"/> ICGN – International Corporate Governance Network <input type="checkbox"/> Autres

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Clartan

Au 31.08.2022, les actifs ISR sous gestion atteignaient 39,5 millions € (actifs sous gestion dans Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap).

Par ailleurs, les compartiments Clartan Valeurs, Clartan Europe, Clartan Eolution et Clartan Patrimoine (non couverts par ce Code de Transparence) sont également catégorisés en Article 8 suivant SFDR. Leurs actifs sous gestion s'élèvent à 740 millions € au 31.08.2022.

Ethos

Au 31.08.2022, Ethos a promu, co-brandé et conseillé des fonds pour plus de CHF 3.5 milliards et conseillé des mandats ISR pour plus de CHF 200 millions. En outre, environ CHF 800 millions répliquent les indices d'Ethos.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Le fonds Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap représente 5% de la SICAV Clartan, qui pèse pour 80% dans les encours sous gestion de Clartan Associés. Les compartiments catégorisés en Article 8 suivant SFDR représentent 99% de la SICAV Clartan, qui pèse pour 80% dans les encours sous gestion de Clartan Associés.

3 Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds?

Clartan et Ethos cherchent à réaliser une performance financière positive, absolue et relative, tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement, en investissant dans des entreprises qui apportent des solutions aux défis du développement durable et qui sont proactives dans la gestion des sujets ESG.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Le Fonds bénéficie de l'expertise longue et reconnue d'Ethos dans le domaine de l'investissement durable.

Comme expliqué ci-dessus (questions 2.4 et 2.5), Ethos a développé sa propre méthodologie d'évaluation de la durabilité et dispose d'une équipe interne d'analystes ESG. L'analyse d'Ethos est basée sur une méthode propriétaire d'évaluation de la performance ESG d'une entreprise qui prend en compte les normes, traités et bonnes pratiques internationalement reconnus, tels que, entre autres, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, les Objectifs de développement durable et le Pacte mondial des Nations Unies.

Pour les actions ou les dettes suisses, Ethos construit son rating ESG sur la base de sa propre recherche ESG primaire. Ethos utilise toutes les informations publiques disponibles telles que les informations publiées par les sociétés (rapport annuel, communiqué de presse, statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, etc.), les études d'Ethos sur les thèmes ESG, ainsi que des études provenant de fournisseurs externes, d'ONG, d'associations de parties prenantes, d'informations des médias, etc. Ethos utilise également des sources externes dans des domaines spécifiques et limités tels que la recherche sur le climat (CDP et Trucost entre autres) et la détection de controverses (RepRisk).

Pour les sociétés non suisses, Ethos établit les ratings ESG sur la base de données primaires environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise fournies par des fournisseurs externes (tels que RepRisk, Sustainalytics ou Trucost) et des bases de données externes accessibles au public. Ethos dispose d'un modèle propriétaire pour le traitement et la consolidation des données provenant des fournisseurs externes, ce qui conduit à l'attribution d'une notation ESG à chaque société. Les analystes d'Ethos sont chargés de superposer les données des fournisseurs externes en termes d'implication des produits et d'analyse qualitative des controverses.

3.3 Quels sont les critères ESG pris en compte par le(s) fonds ?

Afin d'évaluer et de mesurer leur contribution au développement durable, les entreprises sont évaluées sur la base d'un ensemble complet de critères ESG. Dans ce cadre, Ethos considère non seulement les activités des entreprises, mais également la valeur ajoutée des produits et services en termes de performance ESG. En outre, le Fonds met en œuvre un certain nombre de critères d'exclusion conformément à la Charte d'Ethos.

L'analyse de durabilité approfondie d'Ethos couvre tous les aspects matériels environnementaux, sociaux et de gouvernance liés à la société. L'évaluation environnementale et sociale couvre différents thèmes tels que la stratégie d'entreprise, le système de gestion environnementale, les ressources humaines, la durabilité des produits, les droits de l'homme, les fournisseurs et les relations avec la société civile. La dimension de la gouvernance comprend des sujets tels que la transparence, la structure du capital, la composition et le fonctionnement du conseil d'administration, le système de rémunération, les droits des actionnaires et l'éthique des affaires. La définition des critères d'analyse dépend des bonnes pratiques en matière d'ESG, des enjeux sectoriels ainsi que des pratiques des différents marchés.

Ethos évalue la performance de durabilité d'une entreprise en analysant son exposition aux risques ESG, ainsi que la manière dont elle les gère. La stratégie de l'entreprise est analysée sur la base de la transparence des informations fournies, de la clarté et de la cohérence de sa mission, ainsi que de l'ambition et des compétences du management. L'évaluation ESG d'Ethos est structurée en trois étapes qui sont l'analyse de la gouvernance d'entreprise, l'analyse de la stratégie et du reporting ESG et la manière dont l'entreprise agit de manière responsable et durable avec ses différentes parties prenantes.

1. La gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise d'une société est l'ensemble des règles qui définissent les rôles et les relations entre les actionnaires, le conseil d'administration, la direction générale, l'auditeur externe ainsi que les parties prenantes de la société. Dans une société cotée en bourse, il est très important que la gouvernance d'entreprise respecte certains principes fondamentaux tels que la séparation des fonctions opérationnelles et de supervision, une indépendance suffisante du conseil d'administration, l'égalité de traitement des actionnaires et une politique de rémunération équitable qui ne conduise pas à une prise de risque excessive de la part de la direction générale. L'analyse tient également compte de l'exhaustivité des politiques de l'entreprise (code de conduite, principe d'éthique des affaires, ...) et de la manière dont ces politiques sont mises en œuvre (formation, audit, contrôle, ...).

2. Stratégie de l'entreprise et rapports

L'évaluation ESG d'Ethos évalue la stratégie de l'entreprise en termes de responsabilité environnementale et sociale. L'existence d'un comité de développement durable au niveau du conseil d'administration ou de la direction générale est un élément central pour assurer que les questions environnementales et sociales soient intégrées au plus haut niveau de l'organisation. La participation de l'entreprise à différentes initiatives sectorielles visant à améliorer la responsabilité de l'entreprise est également prise en compte dans l'évaluation Ethos.

La manière dont les entreprises fournissent les informations environnementales et sociales est également importante. Ethos privilégie les entreprises qui publient un rapport de durabilité selon un standard de reporting internationalement reconnu tel que la GRI (Global Reporting Initiative). Le rapport devrait contenir une liste d'indicateurs de performance clés ainsi que des objectifs à moyen et long terme. La vérification externe du rapport de durabilité est également un facteur important.

3. Les parties prenantes

Ethos analyse la manière dont l'entreprise gère ses relations avec les parties prenantes énumérées ci-dessous. L'évaluation d'Ethos prend en compte les différents défis auxquels les entreprises sont confrontées en fonction de leur secteur et de leur taille. La pondération des différentes parties prenantes dans l'évaluation ESG d'Ethos dépend du secteur.

L'évaluation ESG décrite ci-dessus contribue à l'établissement d'une note ESG pour chaque entreprise. La note ESG dépend du score ESG par rapport aux pairs et du niveau de controverse sur la base d'une matrice propriétaire. L'analyse quantitative est complétée par des analyses qualitatives des produits de l'entreprise ainsi que de son exposition à des controverses sérieuses ou majeures.

Le rating ESG d'Ethos permet de classer les entreprises en fonction de leur performance ESG relative par rapport à leurs pairs sectoriels.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?²

Ethos identifie les risques liés au changement climatique qui peuvent être financiers et sociétaux.

² Référence à l'article 173 de la loi française TECV (voir les paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du chapitre III du code juridique français) :

- Les risques financiers comprennent notamment
 - o Changements dans les conditions-cadres pour les entreprises, par exemple des réglementations plus strictes, des impôts supplémentaires, etc.
 - o Pertes d'actifs dues à des événements climatiques (gestion des risques)
 - o Accès limité au marché ou demandes d'indemnisation élevées
- Les risques sociétaux comprennent notamment
 - o Santé publique, pollution, épidémies
 - o Sécheresse, réinstallation, réfugiés climatiques
 - o Conflits militaires

Pour ces raisons, Ethos promeut les entreprises qui ont intégré des stratégies climatiques ambitieuses (i.e. objectif de réduction basé sur la science, net zéro, etc.) et/ou qui développent des produits et services qui contribuent à la lutte contre le changement climatique. En outre, Ethos engage activement les entreprises dans ce domaine, directement ou par le biais d'initiatives d'engagement collaboratif, et a développé des lignes directrices spécifiques pour l'exercice des droits de vote.

Pour plus d'informations sur les rating Carbon d'Ethos, veuillez vous référer à la question 4.2.

Ethos identifie également des opportunités liées au changement climatique et à la transition vers un monde à faible émission de carbone. En effet, les entreprises qui génèrent des impacts positifs répondant aux enjeux environnementaux globaux et aux besoins sociaux fondamentaux font partie de la solution pour un avenir durable. Ces entreprises peuvent être actives dans les domaines suivants, entre autres : Économie circulaire, Mobilité à faible émission de carbone, Capital naturel, Contrôle de la pollution, Construction durable, Énergie durable, Finance durable et Gestion durable de l'eau.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'impact positif d'Ethos, veuillez vous référer à la question 3.5.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?

Ethos a développé pour le Fonds une méthodologie durable unique et propriétaire qui s'appuie sur son expertise de longue date.

Les entreprises sont classées dans les catégories de durabilité suivantes :

- Leader ESG/Impact : meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) / Une part importante des solutions et des services proposés ont un impact généralement positif pour répondre aux défis mondiaux.
- Strong Performer ESG/Impact : reconnaît les problèmes de durabilité et met en œuvre des politiques de pointe en matière de RSE / Solutions et services innovants ayant un impact généralement positif pour répondre aux défis mondiaux.
- Challenger : mesures positives pour s'adapter aux problèmes de durabilité. Ces entreprises sont souvent candidates à une promotion dans les catégories ci-dessus.
- Follower : controverses importantes et/ou incapacité apparente à gérer les questions environnementales et sociales de manière satisfaisante et/ou avec une gouvernance qui présente un risque important pour les actionnaires.
- Laggard : actif dans des secteurs exclus par Ethos, impliqué dans des controverses majeures ou ne respectant pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

Pour déterminer la catégorie d'une entreprise, Ethos applique un processus de sélection en trois étapes :

1ère étape : Filtrage négatif (filtrage basé sur le produit)

Ethos identifie les entreprises ayant des activités sensibles ou actives dans des secteurs sensibles, tels que l'armement (conventionnel et non conventionnel), le charbon thermique, le pétrole et le gaz non conventionnels, l'industrie

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

nucléaire, le tabac, les organismes génétiquement modifiés dans l'agro-industrie, les jeux d'argent et les divertissements pour adultes.

2ème étape : Sélection positive (meilleur de sa catégorie)

Ethos évalue les entreprises sur la base d'une approche quantitative multicritères standardisée utilisant environ 100 points de données ESG répartis en trois catégories principales :



Source : Ethos

Les poids des trois catégories principales sont fixes, mais pas ceux des subdivisions qui dépendent du secteur de l'entreprise.

Chaque entreprise se voit attribuer une note (rating) ESG sur la base du critère susmentionné. La note ESG tient compte des caractéristiques ESG spécifiques au secteur et positionne l'entreprise par rapport à ses pairs.

Une note ESG est attribuée à chaque entreprise en fonction de son score ESG (quantitatif) et de son niveau d'évaluation de la controverse (qualitatif). Sur la base d'éléments vérifiés par ses collaborateurs, Ethos identifie les entreprises impliquées dans des controverses ESG graves, telles que des violations des droits de l'homme et des droits de travail, des atteintes graves à l'environnement, des cas de corruption graves, etc. Dans ce processus, Ethos mesure également la pertinence des réponses apportées par les entreprises à ces controverses et en tient compte dans le résultat du screening.

La note ESG finale de l'entreprise peut être classée comme suit :

		SCORE ESG (différence par rapport à la moyenne)			
		Au-dessous de -1 écart-type	Au-dessous de la moyenne	Au-dessus de la moyenne	Au-dessus de +1 écart-type
NIVEAU MAXIMUM DE CONTROVERSE	aucune / mineure	B-	B+	A-	A+
	modérée	B-	B+	A-	A-
	sérieuse	B-	B-	B+	B+
	sévère	B-	B-	B-	B-
	majeure	C	C	C	C

Source : Ethos

Le résultat de cette évaluation est une évaluation complète des politiques et des systèmes de gestion (G) des entreprises au regard des défis environnementaux (E) et sociaux (S) auxquels elles sont confrontées. Elle permet donc d'identifier les entreprises avant-gardistes qui répondent à des normes positives en matière de responsabilité d'entreprise, qui ont une vision à long terme et qui sont leaders dans leur secteur d'activité.

En plus de son rating ESG, Ethos applique également son rating Carbon qui est développé ci-dessous (Question 4.2).

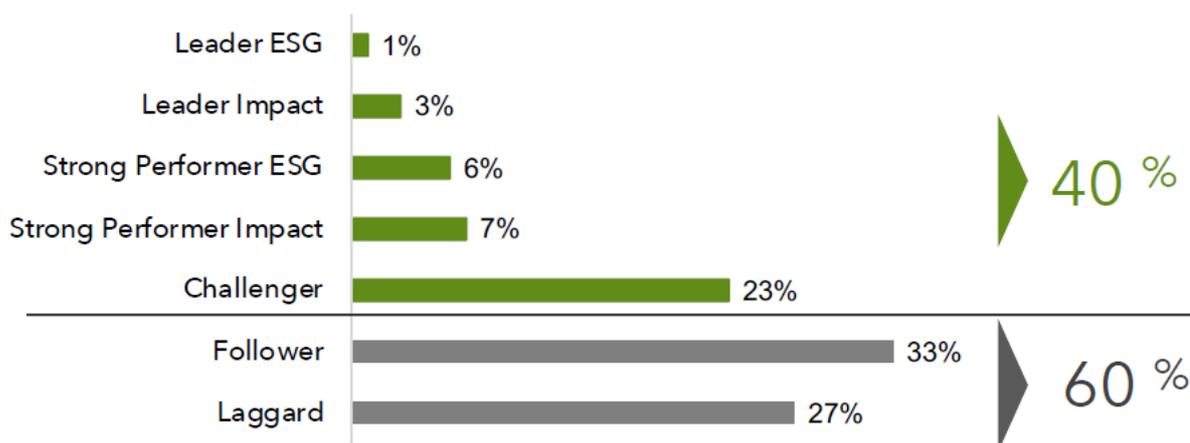
3ème étape : Analyse de l'impact positif

Enfin, Ethos identifie les entreprises dont les produits et services ont un impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble et apportent des solutions aux défis globaux. Ces impacts comprennent l'économie circulaire, l'éducation, la mobilité à faible émission de carbone, la santé, le capital naturel, la lutte contre la pollution, la construction durable, l'énergie durable, la finance durable et la gestion durable de l'eau.

Ethos a établi un ensemble complet de critères ESG pour évaluer la contribution des entreprises au développement durable. Les entreprises qui font le plus d'efforts et qui apportent une contribution positive au développement durable sont favorisées. Ethos ne considère pas seulement les opérations mais aussi la valeur ajoutée des produits et services en termes de performance sociale et environnementale et est ainsi en mesure de fournir à ses clients une recherche ESG de haute qualité.

Catégorie	Notation ESG <i>minimum</i>	Taux de carbone <i>minimum</i>	% d'impact positif <i>minimum</i>
Leader ESG	A+	A+	-
Leader Impact	A-	A-	25%
Strong Performer ESG	A+	A-	-
Strong Performer Impact	B+	B+	10%
Challenger	A-	A-	-
Follower	B+	B+	-
Lagardateur	-	-	-

Sur la base de cette méthodologie, seuls 40 % de l'univers d'investissement initial sont éligibles au Fonds :



Pour de plus amples informations, veuillez vous référer aux sections correspondantes du questionnaire ou visiter notre site web <https://www.ethosfund.ch/en>.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Les critères de sélection sont régulièrement revus en fonction des nouvelles questions ESG (par exemple, les normes industrielles, les développements politiques et réglementaires), au minimum une fois par an. Un changement dans les pratiques d'une entreprise en matière de développement durable aura une incidence sur son score. Il en sera tenu compte lors du prochain processus de rebalancement, qui a lieu au moins une fois par an.

L'équipe d'analystes RI d'Ethos suit en permanence les événements et les nouvelles qui pourraient avoir un impact positif ou négatif sur le profil ESG et de durabilité d'une entreprise donnée. Dans de tels cas, l'événement déclenche une analyse et une session de validation spécifique afin de déterminer si l'évaluation de durabilité de l'entreprise doit être modifiée. Le résultat est alors immédiatement communiqué à Clartan pour qu'elle procède aux ajustements nécessaires du portefeuille.

Les analystes d'Ethos suivent également au jour le jour les controverses ESG qui peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation des entreprises en portefeuille. S'ils identifient des controverses ESG majeures, ils peuvent décider, en accord avec le gestionnaire, de vendre le titre.

Dans les cas où une controverse négative est associée à une entreprise spécifique, Ethos et Clartan s'engage auprès de l'entreprise pour comprendre sa réponse au problème en question. Ethos et Clartan tenteront de travailler avec l'entreprise pour résoudre le problème. Lorsque cela n'est pas possible, et que le problème en question représente une menace matérielle pour la réputation ou les opérations de l'entreprise, Ethos et Clartan envisagent de sortir de l'action.

4 Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Comme expliqué à la question 3.5, le Fonds ne peut investir que dans des actions classées Leader, Strong Performer ou Challenger.

Clartan est responsable de l'analyse financière, de la construction du portefeuille et de la gestion des risques.

Analyse financière

Clartan applique son processus Quality & Value, d'une part en sélectionnant des entreprises ayant des avantages concurrentiels durables et défendables afin de soutenir une rentabilité élevée à long terme ; et d'autre part, en investissant dans ces entreprises lorsque leur cours de bourse est considéré comme inférieur à leur valeur intrinsèque.

Construction du portefeuille

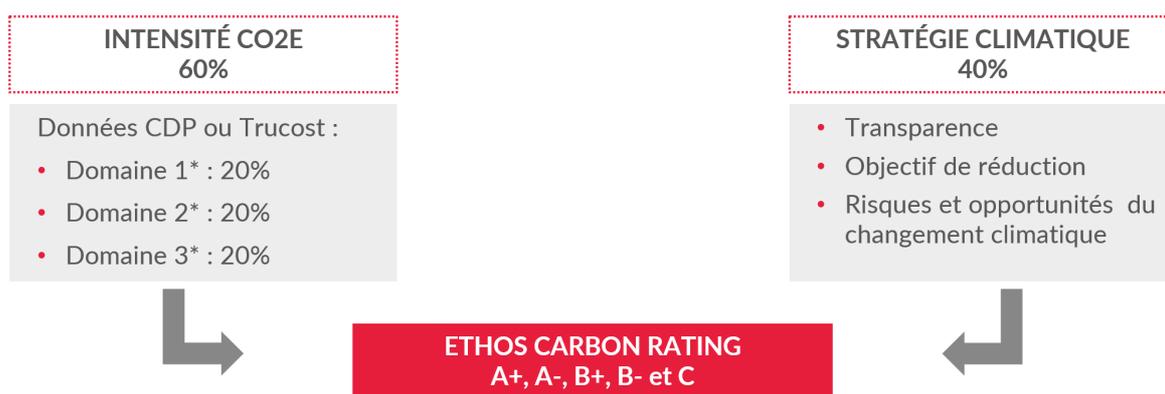
Clartan est responsable de la gestion active d'un portefeuille concentré de 25 à 40 entreprises.

Gestion des risques

Clartan dispose de son propre outil de gestion des risques afin de suivre l'exposition du fonds aux devises, aux pays ou aux secteurs. En outre, le fonds doit respecter un risque budgétaire maximum de 10 %.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Ethos a développé sa propre analyse carbone, Ethos Carbon rating, qui mesure l'empreinte carbone des entreprises et la compare à celle de leurs pairs (évaluation quantitative) et évalue leur stratégie en matière de changement climatique (évaluation qualitative).



L'évaluation quantitative compare l'intensité carbone d'une entreprise à celle d'entreprises d'un secteur similaire.

L'intensité carbone prend en compte toutes les émissions de GES telles que définies par le GHG Protocol :

- Scope 1 : émissions directes provenant de ses activités ;
- Scope 2 : émissions indirectes résultant de l'utilisation d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid achetés ;
- Scope 3 : toutes les autres émissions indirectes (fournisseurs, déplacements professionnels, utilisation de produits, etc.)

L'évaluation qualitative porte sur la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour réduire son empreinte carbone et lutter contre le changement climatique. Dans le cadre de cette évaluation, les objectifs de réduction absolue ainsi que les objectifs de réduction de l'intensité (réduction relative) sont analysés. En outre, les mesures visant à promouvoir la transition vers les énergies renouvelables ainsi que la transparence et l'exactitude des rapports environnementaux sont analysées.

En outre, sept de nos dix thèmes d'impact positif sont directement liés au changement climatique et aux sujets environnementaux. Les investissements dans ces thèmes devraient bénéficier des efforts visant à réduire les émissions de carbone conformément aux objectifs fixés dans l'Accord de Paris et à lutter contre les pertes de biodiversité.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Le Fonds ne peut pas investir dans des sociétés qui n'ont pas fait l'objet d'une analyse ESG approfondie et qui ne satisfont pas aux exigences de durabilité expliquées ci-dessus.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6 Le ou les fonds pratquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Non

4.8 Le(s) fonds investit-il (investissent-ils) dans des fonds communs de placement ?

Non

5 Contrôles ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?³

Chaque trimestre, Clartan reçoit d'Ethos la liste des entreprises couvertes par Ethos et leur classification ESG. Clartan s'assure, avant tout investissement, que l'entreprise concernée appartient à la catégorie Leader, Strong Performer ou Challenger.

Sur une base mensuelle, Clartan reçoit d'Ethos l'exposition du portefeuille aux catégories et tous deux s'assurent qu'aucun des constituants n'est soit non classé, soit Laggard, soit Follower.

Si, pour une raison quelconque, une entreprise éligible devient inéligible, Clartan doit la vendre dans les trois mois qui suivent, en fonction des conditions du marché.

³ Référence à l'article 173 de la loi française TECV

6 Mesures d'impact et reporting ESG

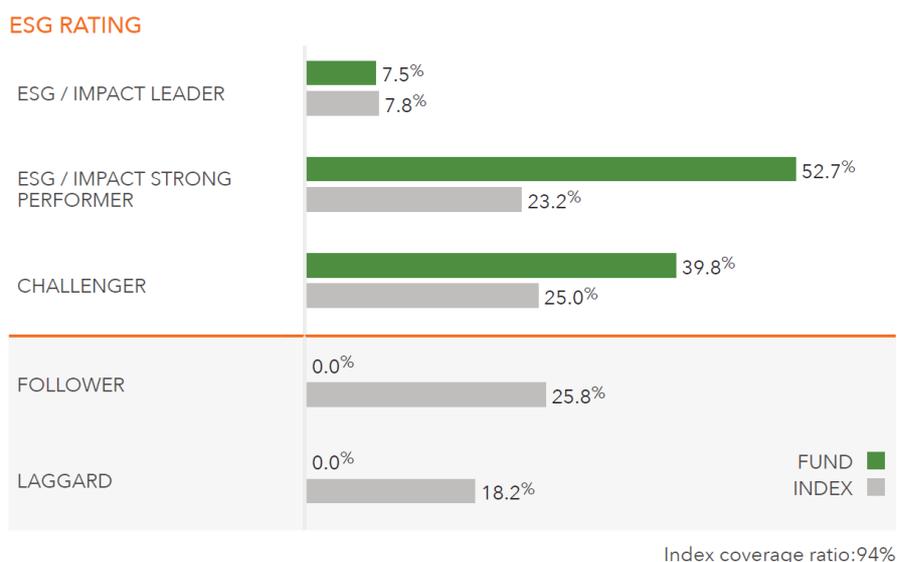
6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG fait l'objet d'un suivi constant par le biais de nos routines de contrôle interne. Bien que le processus d'investissement soit établi de manière à éviter toute différence par rapport à l'univers investissable, toute déviation potentielle serait immédiatement traitée.

La qualité ESG du fonds est également comparée à la qualité ESG de l'indice de référence, qui est la composante de l'indice avec les ratings Ethos appliqués. Le profil ESG du fonds doit être significativement meilleur que celui du benchmark.

En outre, une empreinte carbone est calculée au moins une fois par trimestre et comparée à l'indice de référence pertinent afin d'évaluer le profil carbone du fonds via la méthode de la moyenne pondérée de l'intensité carbone (WACI) (scope 1 et scope 2).

Les informations suivantes sont publiées dans notre rapport mensuel :



CARBON INTENSITY*



Source : Ethos, Trucost, Morningstar
31st July, 2022

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?⁴

Voir la réponse aux questions 6.1 ci-dessus.

Des indicateurs d'impact sont identifiés afin de permettre une mesure de la performance extra-financière du Fonds. Les indicateurs suivants sont calculés à la fois pour le fonds et pour son indice de référence :

- Ethos ESG Rating
- Ethos Carbon Rating
- Exposition à des activités à impact positif
- Exposition aux controverses ESG
- Exposition à l'exclusion sectorielle
- Des indicateurs de gouvernance tels que, entre autres, le taux d'indépendance au sein du conseil d'administration, le taux de diversité au sein du conseil d'administration, le ratio d'écart de rémunération entre la rémunération du PDG et la rémunération moyenne des employés.
- Indicateurs sociaux tels que, entre autres, les droits de l'homme et la liberté d'association du personnel, les politiques de l'entreprise.
- Indicateurs climatiques tels que, entre autres, l'intensité carbone pour mesurer les émissions (scopes 1 et 2) et la répartition des entreprises en fonction de leur engagement en matière d'objectifs scientifiques (Science-Based Targets - SBT).

Un rapport annuel complet sur le fonds de développement durable incluant des indicateurs ESG supplémentaires ainsi que des informations sur les activités d'actionnariat actif est publié sur le site internet d'Ethos

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Les informations suivantes sont accessibles sur les sites Internet de Clartan et/ou d'Ethos :

- Fiche d'information mensuelle (factsheet)
- Rapport annuel
- Rapport semestriel
- Prospectus et statuts de la SICAV
- KIID
- Empreinte carbone (trimestrielle)
- Rapport sur l'actionnariat actif (annuel)
- Rapport sur l'exercice des droits de vote (trimestriel)
- Rapport de durabilité (annuel)

En outre, Clartan et Ethos organisent des présentations et des webinaires sur le fonds à l'intention des investisseurs et du public.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?⁵

Oui, sur une base annuelle.

⁴ Référence à l'article 173 de la loi française TECV

⁵ Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations du HLEG sur la GOUVERNANCE



Ethos

Place de Pont-Rouge 1
Boîte postale 1051
1211 Genève 26
Suisse

T + 41 (0) 22 716 15 55
F + 41 (0) 22 716 15 56

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich
Suisse

T + 41 (0) 44 421 41 11
F + 41 (0) 44 421 41 12

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch



WWW.CLARTAN.COM
contact@clartan.com

FRANCE

11, AVENUE MYRON HERRICK
75008 PARIS
FRANCE
T. +33 (0) 1 53 77 60 80

ALLEMAGNE

POPPELSDORFER ALLEE 110
53115 BONN
ALLEMAGNE
T. +49 (0) 228 965 90 50

SUISSE

AVENUE MON-REPOS, 14
1005 LAUSANNE
SUISSE
T. +41 (0) 21 320 90 24